

FICHE SIGNALÉTIQUE

Mitre-Pro – Activateur en aérosol 200 ml et 400 ml

1. 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET COORDONNÉES DE LA SOCIÉTÉ

NOM DU PRODUIT	Mitre-Pro – Activateur en aérosol 200 ml et 400 ml
FOURNISSEUR	Kolorbond UK Ltd Lower Clutton Hill Clutton Bristol BS39 5PJ Tél. +44 (0) 1761 451 098 (Heures d'ouverture de 9 h à 16 h 30, du lundi au vendredi) Télécopieur +44 (0) 1761 451 099

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

2.1 Classification de la substance ou du mélange

CLASSIFICATION(1999/45/EEC) F+; R12.

SANTÉ HUMAINE Dans de fortes concentrations, les vapeurs et les brouillards en aérosol sont narcotiques et peuvent causer des maux de tête, de la fatigue ou du vertige.

ENVIRONNEMENT Ce produit n'est pas connu comme étant dangereux pour l'environnement.

RISQUES PHYSIQUES/ CHIMIQUES

Réceptacle sous pression : éviter toute exposition à des températures supérieures à 50 °C. Le produit est extrêmement inflammable, générant des mélanges explosifs composés de vapeurs et d'air même à des températures ambiantes normales.

2.2 Éléments de l'étiquette

Étiquetage



Extrêmement inflammable.

MENTIONS DE RISQUE AVIS DE SÉCURITÉ

R12 – Extrêmement inflammable.

A1 – Réceptacle sous pression : protéger des rayons du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C. Ne pas perforer ni brûler le réceptacle, même pas après utilisation.

A2 – Ne pas vaporiser le produit sur des flammes nues ou sur des matériaux incandescents.

S2 – Tenir hors de la portée des enfants.

S16 – Tenir à l'écart de toute source d'inflammation. Ne pas fumer.

S23 – Ne pas respirer les vapeurs ni le brouillard.

S24/25 – Éviter le contact avec la peau et les yeux.

S51 – N'utiliser que dans un endroit bien aéré.

3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX INGRÉDIENTS

Nom	N° code Classification	N° CAS	Contenu	
BUTANE	203-448-7	106-97-8	30 – 60 %	F+; R12
ISOBUTANE	200-857-2	75-28-5	10 – 30 %	F+; R12
N,N-DIMÉTHYL-PARA-TOLUIDINE	202-805-4	99-97-8	< 1 %	T; R23/24/25 R33 R52/53
PROPAN-2-OL	200-661-7	67-63-0	10 – 30 %	F; R11 Xi; R36 R67
PROPANE	200-827-9	74-98-6	10 – 30 %	F+; R12

Voir la Section 16 pour lire le texte complet des mentions de risques.

4. PREMIERS SOINS

INFORMATION GÉNÉRALE	Amener la victime immédiatement à l'air frais.
INHALATION	Amener la victime immédiatement à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, prodiguer la respiration artificielle. Garder la victime au chaud et au repos. Obtenir rapidement des soins médicaux.
INGESTION	Rincer immédiatement la bouche et amener la victime à l'air frais. Ne pas provoquer le vomissement. Obtenir des soins médicaux.
CONTACT CUTANÉ	Laver la peau à l'eau savonneuse. Obtenir des soins médicaux si le malaise persiste.
CONTACT OCULAIRE	Rincer immédiatement à l'eau la zone touchée. Continuer le rinçage pendant au moins 15 minutes. Avant de rincer les yeux, retirer les lentilles cornéennes, le cas échéant. En cas de symptômes après le lavage, obtenir rapidement des soins médicaux.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

MOYENS D'EXTINCTION	Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche ou dioxyde de carbone.
PROTECTION SPÉCIALE CONTRE LES INCENDIES	Utiliser de l'eau vaporisée pour réduire les vapeurs. Les bombes à aérosol peuvent exploser lors d'un incendie. Arroser avec de l'eau pulvérisée les récipients de bombes à aérosol exposés à la chaleur pour les refroidir et retirer les récipients, si cela ne s'avère pas dangereux.
RISQUE INHABITUELS D'EXPLOSION	Extrêmement inflammable. Génère des mélanges explosifs avec l'air. En cas d'incendie, le produit pose un risque d'explosion. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre près du sol vers des sources d'ignition.
RISQUES SPÉCIFIQUES	Récipient sous pression. Éviter toute exposition à des températures supérieures à 50 °C.

6. MESURES EN CAS DE REJETS ACCIDENTELS

PRÉCAUTIONS INDIVUELLES Prévoir une protection individuelle appropriée (y compris une protection respiratoire) lors de l'élimination d'un déversement dans un endroit exigü.

PRÉCAUTIONS

ENVIRONNEMENTALES Éviter d'éliminer le produit dans des égouts.

MÉTHODE DE NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS

Éteindre toutes les sources d'ignition. Éviter de produire des étincelles, des flammes et de la chaleur. Éviter de fumer des cigarettes. Aérer l'endroit touché. Utiliser de la vermiculite, du sable sec ou de la terre sèche pour absorber le produit déversé, puis verser le tout dans des contenants. Prévoir de la ventilation et endiguer le déversement. Ne pas laisser l'écoulement atteindre l'égout.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PRÉCAUTIONS LORS DE L'UTILISATION DU PRODUIT

Tenir à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes. Lire et suivre les recommandations du fabricant. Éviter l'inhalation des vapeurs et des brouillards. Ne pas vaporiser le produit sur des flammes nues ou sur des matériaux incandescents. Les vapeurs de l'aérosol risquent de s'enflammer si le produit est vaporisé sur des flammes nues ou sur des matériaux incandescents.

PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'ENTREPOSAGE

Extrêmement inflammable. Entreposer le produit à des températures modérées dans un endroit sec et bien aéré. Tenir à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes. Récipient sous pression : protéger des rayons du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C. Ne pas perforer ni brûler le récipient, même après utilisation.

8. MESURES CONTRE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom	Norme	MPT – 8 h	LECT – 15 min	Notes
BUTANE	WEL*	600 ppm 1450 mg/m ³	750 ppm	1810 mg/m ³
ISOBUTANE		Asphyxiant	Asphyxiant	
PROPAN-2-OL	WEL*	400 ppm 999 mg/m ³	500 ppm	1250 mg/m ³
PROPANE		Asphyxiant	Asphyxiant	

*WEL = *Seuil d'exposition en milieu de travail*

ÉQUIPEMENT RESPIRATOIRE

Aucune recommandation spécifique, mais une protection respiratoire est obligatoire si le niveau global dépasse le seuil d'exposition recommandé en milieu de travail. En cas de ventilation inadéquate, utiliser un dispositif respiratoire approprié.

PROTECTION DES MAINS

En cas de contact cutané prolongé et répété, utiliser des gants de sécurité.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de protection approuvées contre les produits chimiques dans les endroits où une exposition oculaire est raisonnablement probable.

MESURES EN MATIÈRE D'HYGIÈNE

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation du produit. Laver rapidement la peau si celle-ci est mouillée ou contaminée.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Aérosol		
COULEUR	Transparent		
ODEUR	Semblable à celle de solvants		
SOLUBILITÉ	Insoluble à l'eau		
POINT D'ÉCLAIR (°C)	-40	AUTO-INFLAMMATION TEMPÉRATURE (°C)	425
LIMITE DE FLAMMABILITÉ % INFÉRIEUR	9,5	LIMITE DE FLAMMABILITÉ % SUPÉRIEUR	12

10. STABILITÉ CHIMIQUE ET DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

STABILITÉ	Hautement volatil
CONDITIONS À ÉVITER	Éviter la chaleur, les flammes et les autres sources d'inflammation. Éviter l'exposition du produit à des températures élevées et aux rayons du soleil.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

CONTACT CUTANÉ	Une irritation de la peau n'est pas attendue dans des conditions d'utilisation normales. Une exposition répétée peut assécher la peau et causer des gerçures.
CONTACT OCULAIRE	Le brouillard et les vapeurs dirigés vers les yeux peuvent causer une irritation et des lésions.
MISE EN GARDE RELATIVE À LA SANTÉ	Sous forme très concentrée, les vapeurs sont narcotiques et peuvent entraîner des maux de tête, la fatigue, le vertige et des nausées. Arythmie (irrégularité du rythme cardiaque).
VOIE PRINCIPALE D'ABSORPTION	Inhalation.
ORGANES CIBLES	Système nerveux central. Appareil respiratoire, poumons.
SYMPTÔMES MEDICAUX	Effet narcotique. Les vapeurs peuvent entraîner le vertige et la somnolence.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ	Ce produit n'est pas connu comme étant toxique pour les organismes aquatiques.
-------------	--

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

MÉTHODES D'ÉLIMINATION	S'assurer que les récipients sont vides avant leur élimination (risque d'explosion). Ne pas perforer ni incinérer les récipients vides. Mettre au rebut les déchets et les résidus conformément aux exigences des autorités locales.
------------------------	--

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

GAZ INFLAMMABLE	2
CATÉGORIE DE TRANSPORT ROUTIER DU R.-U.	2
NOM SPÉCIFIQUE D'EXPÉDITION	AÉROSOLS
N° DE TRANSPORT ROUTIER DE L'ONU	1950
N° DE CATÉGORIE « ADR »	2
GROUPE D'EMBALLAGE « ADR »	S/O
N° CEFIC TEC ^{MD}	20G5F
GROUPE D'EMBALLAGE « RID »	S/O
CATÉGORIE « IMDG »	2
GSMU	Voir le Guide des soins médicaux d'urgence
N° DE TRANSPORT AÉRIEN DE L'ONU	1950
SOUS-CATÉGORIE DE TRANSPORT AÉRIEN	2.1
GROUPE D'EMBALLAGE POUR LE TRANSPORT ROUTIER AU R.-U.	S/O
CATÉGORIE « ADR »	Classe 2 : gaz
N° D'ÉTIQUETTE « ADR »	2.1
N° DE CATÉGORIE « RID »	2
N° DE TRANSPORT MARITIME DE L'ONU	1950
EMS	F-D, S-U
POLLUANT MARIN	N°
CATÉGORIE DE TRANSPORT AÉRIEN	2
GROUP D'EMBALLAGE POUR TRANSPORT AÉRIEN	S/O

15. DONNÉES RÉGLEMENTAIRES

ÉTIQUETAGE

Produit extrêmement inflammable

MENTIONS DE RISQUE	R12 – Extrêmement inflammable.
AVIS DE SÉCURITÉ	S2 – Tenir hors de la portée des enfants. S16 – Tenir à l'écart de toute source d'inflammation. Ne pas fumer. S23 – Ne pas respirer les vapeurs ni le brouillard. S24/25 – Éviter le contact avec la peau et les yeux. S51 – N'utiliser que dans un endroit bien aéré. U2 – Récipient sous pression : protéger des rayons du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C. Ne pas perforer ni brûler le récipient, même pas après utilisation. U3 – Ne pas vaporiser le produit sur des flammes nues ou sur des matériaux incandescents.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

DU Royaume-Uni	Loi sur la santé et la sécurité en milieu de travail (1974). Règlements en matière de substances chimiques (Renseignements relatifs aux dangers et Emballages). Règlements régissant le contrôle des substances dangereuses pour la santé (1988).
DIRECTIVES DE L'UE	Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/EC.
TEXTES RÉGLEMENTAIRES	Contrôle des substances dangereuses pour la santé.
CODE DE PRATIQUE	Fiches signalétiques portant sur des substances et des préparations. Classification
APPROUVÉ	et l'étiquetage des substances et des préparations dangereuses pour la fourniture.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

DATE DE RÉVISION	23/04/2023
MENTIONS DE RISQUE EN DÉTAIL	R11 – Facilement inflammable. R12 – Extrêmement inflammable. R23/24/25 – Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R33 – Danger d'effets cumulatifs. R36 – Irritant pour les yeux. R52/53 – Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R67 – L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertige.

AVERTISSEMENT

Les présents renseignements ne portent que sur la matière spécifiquement désignée et peuvent ne pas s'appliquer à des matières utilisées en combinaison avec d'autres substances ou dans un processus quelconque. Lesdits renseignements sont, à la connaissance de l'entreprise, réputés être exacts et fiables à la date de leur publication indiquée ci-dessus. Aucune garantie ni déclaration n'est cependant émise quant à leur exactitude, leur fiabilité et leur exhaustivité. Il incombe à l'utilisateur de se procurer des informations satisfaisantes quant à l'adéquation de ces renseignements en ce qui concerne l'usage qu'il souhaite faire du produit.